

# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

---

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 28<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-trois (2023), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire  
Monsieur Martin Lavallée, conseiller  
Madame Guylaine Gauthier, conseillère  
Madame Ginette Bourré, conseillère  
Madame Sylvie Huot, conseillère  
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller

Sont absents:

Madame Martine Frenette, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

### ORDRE DU JOUR

#### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### 2 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 2.1 Exigences en lien avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

#### 3 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 3.1 Avis de motion du projet de règlement #2023-399 concernant les usages conditionnels afin de régir et encadrer les usages de résidences de tourisme
- 3.2 Présentation, dispense de lecture et adoption du projet de règlement #2023-399 concernant les usages conditionnels
- 3.3 Avis de motion du projet de règlement #2023-347-06 modifiant le règlement de zonage afin notamment de régir les usages de résidence de tourisme
- 3.4 Présentation, dispense de lecture et adoption du projet de règlement #2023-347-06 modifiant le règlement de zonage afin notamment de régir les usages de résidence de tourisme
- 3.5 Avis de motion du projet de règlement #2023-344-02 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats
- 3.6 Présentation, dispense de lecture, dépôt du projet de règlement #2023-344-02 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats

#### 4 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 4.1 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)

## **5 Période de questions**

## **6 Levée de l'assemblée**

### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale intérimaire, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2023-04-74** Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier, conseillère.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 avril 2023 tel que proposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

### **2 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **2.1 Exigences en lien avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable**

**2023-04-75** **CONSIDÉRANT** les exigences en lien avec la stratégie municipale d'économie d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** l'achat de compteurs d'eau par la municipalité

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Louis Martel, conseiller

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité autorise la compagnie Plomberie Solution à procéder à l'installation de compteurs d'eau au coût de :

150 \$ pour les tuyaux de 1/2" ou 3/4" +ou- et de 350 \$ pour les tuyaux de 1 1/4" à 2 " +ou- , plus les frais de déplacement, taxes en sus tel que décrit dans leur soumission;

L'acquisition et l'installation de compteurs d'eau sont admissibles à la TECQ 2019-2023 dans la priorité #1

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

### **3 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **3.1 Avis de motion du projet de règlement #2023-399 concernant les usages conditionnels afin de régir et encadrer les usages de résidences de tourisme**

**2023-399** Avis de motion est par la présente donné par M. Jean-Louis Martel, conseiller qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2023-399 *concernant les usages conditionnels afin de régir et encadrer les usages de résidences de tourisme*, sera adopté.

**3.2 Présentation, dispense de lecture et adoption du projet de règlement #2023-399 concernant les usages conditionnels**

**2023-04-76** ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier, conseillère.

**ET RÉSOLU**

D'adopter le premier projet de règlement #2023-399 concernant les usages conditionnels

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

**3.3 Avis de motion du projet de règlement #2023-347-06 modifiant le règlement de zonage afin notamment de régir les usages de résidence de tourisme**

**2023-347-06** Avis de motion est par la présente donné par M. Jean-Louis Martel, conseiller qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2023-347-06 modifiant le règlement de zonage afin notamment de régir les usages de résidence de tourisme sera adopté.

**3.4 Présentation, dispense de lecture et adoption du projet de règlement #2023-347-06 modifiant le règlement de zonage afin notamment de régir les usages de résidence de tourisme**

**2023-04-77** ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par M, Jean-Louis Martel, conseiller

**ET RÉSOLU**

D'adopter le premier projet de règlement #2023-347-06 modifiant le règlement de zonage afin notamment de régir les usages de résidence de tourisme.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

**3.5 Avis de motion du projet de règlement #2023-344-02 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats**

Avis de motion est par la présente donné par Mme Ginette Bourré, conseillère, qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2023-344-02 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats afin notamment. de prévoir un permis annuel pour les usages de résidence de tourisme et afin de modifier les tarifs applicables sera adopté.

**3.6 Présentation, dispense de lecture, dépôt du projet de règlement #2023-344-02 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats**

**4 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**4.1 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)**

**2023-04-78** **CONSIDÉRANT** la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

**CONSIDÉRANT** la volonté manifestée par la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban d'intégrer la Démarche de la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Martin Lavallé, conseiller

**ET RÉSOLU**

**D'AUTORISER ET D'APPROUVER** le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance *MRC amie des enfants* (MAE) ;

**DE CONFIRMER** que Mme Josée O'Bomsawin, coordonnatrice aux loisirs soit le porteur du dossier *MAE pour la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban*;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

## **5** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **6** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2023-04-79** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par M. Jean-Louis Martel, conseiller.

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée à 22 h 08

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

---

Monsieur Marcel Picard  
Maire

---

Madame Joëlle Vadebonceour-Harrison  
Directrice générale intérimaire

*" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 1er mai 2023.*